

Trottinettes électriques : la municipalité serre la vis

« **ÇA COMMENCE** à devenir invivable, lance le maire (RN) Dorian Munoz. Les trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel motorisés (gyroroue, hoverboard, gyropode, drapsienne électrique) atteignent, pour certains, des vitesses folles, et on observe trop d'attitudes de conduite non respectueuses, surtout dans le centre-ville, les zones piétonnes, le parc de la Navale et le parc Braudel. Non seulement il y a de plus en plus d'accidents, mais les doléances des administrés vont aussi crescendo contre ces engins. Certes, il s'agit d'un mode de déplacement économique et pratique, mais la loi ne va pas assez loin pour l'encadrer. D'où l'arrêté municipal que je prends, à la fois pour protéger les conducteurs de ces engins en cas de chute, mais également les espaces dédiés aux piétons ».

« L'idée, abonde Cyril Henri, directeur du pôle tranquillité publique de la ville, c'est d'envoyer tous ces engins sur la voie publique (routes ou pistes cyclables) où leur vitesse est limitée à 25 km/h. Et où, pour leur propre sécurité, les conducteurs doivent désormais porter casque, gants et gilet réfléchissant ». « On sait que le port de ces équipements est contraignant, reprend Dorian Munoz, mais cela permet aussi de montrer que ces engins sont un mode de déplacement alternatif, et non quelque chose de récréatif avec lequel on peut faire n'importe quoi ».

La pédagogie avant la verbalisation

Si la circulation sur les trottoirs ou en zone piétonne est déjà punie d'une contravention de 135 euros, la nouveauté, c'est donc que l'absence des équipements rendus obligatoires par l'arrêté municipal sera aussi sanctionnée. Par une contravention de 35 euros pour chaque objet manquant. Mais le montant pourra atteindre 150 euros si l'affaire est jugée devant le tribunal de police (en cas de contestation rejetée ou de non-paiement menant à une décision judiciaire).

Jusqu'à fin septembre, la Ville annonce une période de sensibilisation des utilisateurs, via une campagne de communication, avant d'enclencher les verbalisations. « Cela étant, si des comportements très limites sont observés ; ils seront tout de suite verbalisés », avertit Cyril Henri. Dès



L'arrêté municipal impose, aux utilisateurs de trottinette électrique, d'être coiffés d'un casque (attaché), d'être porteurs d'un gilet « de haute visibilité » et d'être munis de gants pour la protection des mains en cas de chute.

PHOTO CAMILLE DODET

la fin du mois, les contrôles vont donc s'intensifier sachant que, précise Jean-Paul Raynard, chef de service de la police municipale, « depuis l'arrivée de M. Munoz, le nombre d'opérations de contrôles en centre-ville a déjà fortement augmenté, avec soixante PV dressés pour des trottinettes électriques ou autres engins à moteur qui circulaient en zone piétonne ou sur les trottoirs ».

Ce qu'ils en pensent

DEUX UTILISATEURS DE trottinettes électriques, présents ce lundi matin sur les terrasses du port, donnent leur avis sur les mesures prises par le maire. « Moi, je fais attention et je porte déjà des gants quand je roule, explique Hamed. Quand il fait chaud, mettre le casque c'est galère, mais ça peut sauver la vie. Donc s'il faut le porter, je le mettrai. Mais le gilet... Je comprends qu'on doive le mettre la nuit pour être vu, mais la journée... Pour moi, c'est trop et je verrai si j'en porterai un ou pas ».

Mohamed raconte, lui, qu'il a choisi de se déplacer en trottinette « parce que c'est pratique, mais aussi parce que c'est un peu écolo. Si ça devient trop compliqué, je vais reprendre mon vieux camion qui pollue ! Parce que je

ne suis pas prêt à enfiler tout cet équipement. En revanche, je sais qu'il ne faut pas rouler sur les trottoirs, et ça, je le respecte ».

Quant à Nicolas, lycéen, qui rentre déjeuner en trottinette, il porte déjà un casque et des gants. Acceptera-t-il de porter un gilet jaune ? « Franchement, je n'en ai pas envie. Mais bon, si c'est ça ou une contravention, il faudra bien que je m'y mette ».

Sur le port, les commerçants approuvent

À l'inverse, les commerçants sont favorables au durcissement des contrôles. « C'est évident qu'il faut être plus sévère, commente la gérante d'un bar sur le port. Depuis trois - quatre ans, les trottinettes, c'est un vrai problème. L'une de nos serveuses s'est fait renverser par un de ces engins et s'est retrouvée à l'hôpital. Donc oui, il faut les dissuader de rouler sur les trottoirs ».

Même son de cloche dans un snack situé sur le quai Saturnin Fabre : « C'est très bien de durcir les règles parce qu'ils passent comme des fous avec leur trottinette devant la boutique. Ça devient une autoroute ! Quand on sort avec un plateau pour aller servir les clients en terrasse, il faut toujours être vigilant car on manque régulièrement de se faire percuter. Nous, on est clairement favorables à la verbalisation ».